



VILLE DE MILLAS

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Mise en concurrence pour l'occupation du domaine public
Exploitation d'une aire de jeux

Dénomination et adresse de la collectivité :

Mairie de MILLAS Place de l'Hôtel de Ville 66170 MILLAS

Mode de passation

Convention d'occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable

Objet

La présente mise en concurrence concerne l'autorisation d'occuper le domaine public en vue de l'exploitation d'une aire de jeux gonflables avec structure de parcours acrobatiques sur l'espace de loisirs des plans d'eau

Durée

La convention sera conclue pour une durée de 5 ans

Elle entrera en vigueur à la date de démarrage de l'exploitation

Caractéristiques essentielles de la convention

Occupation sous le régime des occupations temporaires et révocables du domaine public régi par l'article L 2122-1 du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques.

Le preneur ne pourra bénéficier du renouvellement automatique de la convention à son terme. L'occupation sera consentie moyennant une redevance minimale fixe de 2 100 € et, à compter de la 2^e année, une redevance variable basée sur le chiffre d'affaires.

Pièces du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend le présent avis d'appel à concurrence, le règlement de la consultation ainsi qu'un cahier des charges et les plans de localisation.

Il est à retirer en Mairie de MILLAS du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Le retrait du dossier est possible par voie numérique en formulant une demande à l'adresse suivante : sg@mairie-millas.fr

Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature devra parvenir au plus tard le 31 mars 2021 à 17 h à l'adresse suivante Mairie de MILLAS Place de l'Hôtel de Ville 66170 MILLAS

L'enveloppe portera la mention « NE PAS OUVRIR – CONSULTATION AIRE DE JEUX »

Critères de sélection des offres

Les critères de sélection sont fixés et hiérarchisés comme suit (notation sur 100 points) :

- 1 - Originalité du concept et qualité de l'offre (20 points)
- 2 – Critère de prix et moyens de paiement (20 points)
- 3 – Critère environnemental et prise en compte du territoire (30 points)
- 4 – Propositions en matière de redevance fixe et variable (10 points)
- 5 – Expériences similaires du candidat (10 points)
- 6 – Capacités financière et professionnelle (10 points)

Renseignements : Pour tout renseignement ou demande de visite qui seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser un mail au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures à sg@mairie-millas.fr

Une réponse sera alors adressée à tout candidat ayant retiré un dossier